

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE****DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice budgétaire. Il est soumis par le Maire, pour approbation, au conseil municipal, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

Le Compte administratif 2023 du service public de l'Eau a été voté le 9 Avril 2023 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la direction générale des services, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Les sections d'exploitation et d'investissement structurent ce budget annexe. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), incluant notamment le versement des salaires des agents; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget de la commune comprend un budget principal qui retrace les dépenses et recettes de la commune, et deux budgets annexes que sont les services publics de l'Eau et de l'Assainissement. Ces 2 budgets annexes, distincts du budget principal, sont cependant votés par la commune : ils permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par les seuls usagers, pour équilibrer les comptes.

## **I. LA SECTION D'EXPLOITATION**

### **I-A) Généralités**

Le budget d'exploitation du service public de l'Eau permet à la commune de Forges-Les-Eaux d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service public.

### Les dépenses

Les dépenses d'exploitation sont constituées par les charges à caractère général, les charges de personnel, l'entretien, et la réparation du réseau d'eau, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

En 2023, les prévisions de dépenses d'exploitation ont été évaluées à 812 548.29 € et les dépenses réalisées ont représenté un total de **383 120.61 €**

### Les recettes

Les recettes d'exploitation correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente de l'eau potable, à la perception de la redevance de pollution d'origine domestique, l'installation de compteurs.

En 2023, les prévisions de recettes d'exploitation ont été évaluées à 812 548.29 € et les recettes réalisées ont représenté un total de **465 476.38 €**

Les principales recettes encaissées pour le budget annexe de l'Eau, sont regroupées au chapitre 70 et sont les suivantes :

- Les recettes encaissées au titre de la vente de l'Eau (Chap 70 - Article 7011) :  
Prévisions du BP 2023 : 285 000.00 €  
Recettes réalisées CA 2023 : 308 805.74 €
- La perception de la redevance de pollution d'origine domestique (Chap 70 – Art 701241) :  
Prévisions du BP 2023 : 70 000,00 €  
Recettes réalisées CA 2023 : 69 245.83 €
- Les recettes liées à la pose de nouveaux compteurs (Chap 70 – Art 7071) :  
Prévisions du BP 2023 : 36 000.00 €.  
Recettes réalisées CA 2023 : 35 526.32 €.

### **I - B) Les principales dépenses et recettes de la section d'exploitation**

<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
Chap 011 – Charges à caractère général	139 300.00 €	137 882.98 €
Chap 012 – Charges de personnel	106 300.00 €	97 358.97 €
Chap 014 – Atténuation de produits	192 000.00 €	107 623.00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion courante	13 330.00 €	13 225.02 €
Chap 66 – Charges financières	3 200.00 €	3 106.67 €
Chap 67 – Charges exceptionnelles	15 200.00 €	10 463.82 €
Chap 68 – Dotation aux provisions	1 000.00 €	1 000.00 €
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>470 330.00 €</b>	<b>370 660.46 €</b>
Chap 023 – Virement à la section d'investissement	322 218.29 €	
Chap 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00 €	12 460.15 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>812 548.29 €</b>	<b>383 120.61 €</b>

<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
Chap 70 – Produit des services	397 500.00 €	429 469.89 €
Chap 75 – Autres produits de gestion courante	21 800.00 €	31 230.89 €
Chap 77 – Produits exceptionnels	300.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>419 600.00 €</b>	<b>460 700.78 €</b>
Chap 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	16 000.00 €	4 775.60 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>435 600.00 €</b>	<b>465 476.38 €</b>
R002 - Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	376 948,29 €	0.00 €

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### II-A) Généralités

Le budget d'Investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme dans le domaine de l'eau potable. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

#### Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont constituées par des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux.

En 2023, les prévisions de dépenses d'investissement ont été évaluées à 784 965.00 € et les recettes réalisées ont représenté un total de **292 655.46 €**

#### Les recettes

Les recettes d'investissement correspondent principalement aux subventions d'investissement perçues, en lien avec les projets d'investissement retenus.

En 2023, les prévisions de recettes d'investissement ont été évaluées à 784 965.00 € et les recettes réalisées ont représenté un total de **63 602.49 €**

### II-B) Vue d'ensemble de la section d'investissement

<b>EMPLOIS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2023 (Avec les RAR)</b>	<b>CA 2023</b>
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	22 000.00 €	21 603.00 €
Opérations d'investissement (Chap 20 + 21 + 23)	585 433.66 €	266 276.86 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>607 433.66 €</b>	<b>287 879.86 €</b>
Chap 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000.00 €	4 775.60 €
Chap 041 – Opérations d'ordre patrimoniales	160 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>783 433.66 €</b>	<b>292 655.46 €</b>
D001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	1 531.34 €	0.00 €
Restes à réaliser		114 432.96 €

### Détail des opérations d'investissement 2023 :

<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2023 (Avec les RAR)</b>	<b>CA 2023</b>
Prog 94 – Etude BAC – Chap 20	25 800.00 €	6 675.00 €
Prog 102 – SIG (frais d'études) – Chap 20	12 550.00 €	3 303.13 €
Prog 103 – Etude sectorisation production d'eau - Chap 20	0.00 €	0.00 €
Prog 105 – Etude réhabilitation château d'eau – Chap 20	0.00 €	0.00 €
Prog 106 – Etude sécurisation distribution d'eau – Chap 20	65 395.00 €	6 066.25 €
Prog 107 – Plan de gestion de sécurité sanitaire Eau – Chap 20	30 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DÉPENSES CHAPITRE 20</b>	<b>133 745.00 €</b>	<b>16 044.38 €</b>
Prog 77 – Château d'eau – Art 2158 - Chap 21	0.00 €	6 270.00 €
Prog 78 – Travaux divers eau potable – Art 2158 – Chap 21	0.00 €	0.00 €
Prog 79 – Matériel – Chap 21	10 500.37 €	8 799.87 €
Prog 80 – Compteurs – Chap 21	10 000.00 €	7 886.84 €
Prog 81 – Conformité électrique station de pompage – Chap 21	50 000.00 €	29 670.00 €
Prog 85 – Interconnexion réseau – Chap 21	0.00 €	0.00 €
Prog 108 – Réhabilitation AEP rue des Potiers, Gutemberg, Maupassant et Vecquemont – Chap 21	106 199.34 €	44 132.19 €
Prog 109 – Réhabilitation AEP rue Ramdani jusqu'à Bd Sévigné et rue Godouet – Chap 21	206 988.95 €	153 473.58 €
<b>TOTAL DÉPENSES CHAPITRE 21</b>	<b>383 688.66 €</b>	<b>250 232.48 €</b>
Prog 77 – Château d'eau – Chap 23	6 270.00 €	0.00 €
Prog 93 – Réhabilitation réseau plomb – Chap 23	0.00 €	0.00 €
Prog 106 – Sécurisation de la distribution d'eau – Chap 23	61 730.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DÉPENSES CHAPITRE 23</b>	<b>68 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>585 433.66 €</b>	<b>266 276.86 €</b>

<b>RESSOURCES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2023 (Avec les RAR)</b>	<b>CA 2023</b>
Chap 13 – Subventions d'investissement	97 632.00 €	38 673.00 €
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	172 645.37 €	0.00 €
Art 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation)	12 469.34 €	12 469.34 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>282 746.71 €</b>	<b>51 142.34 €</b>
Chap 021 – Virement de la section d'exploitation	322 218.29 €	0.00 €
Chap 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des immobilisations)	20 000.00 €	12 460.15 €
Chap 041 – Opérations d'ordre patrimoniales	160 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>784 965.00 €</b>	<b>63 602.49 €</b>
R001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)		-1 531.34 €
Restes à réaliser		0.00 €

### III. LES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

#### III - A) Résultat de la section d'exploitation :

Recettes réalisées 2023	465 476.38 €
Dépenses réalisées 2023	383 120.61 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>+82 355.77 €</b>
Reprise excédent de fonctionnement 2022	376 948.29 €
<b>Résultat de clôture 2023 - Excédent</b>	<b>459 304.06 €</b>

#### III- B) Résultat de la section d'investissement :

Recettes réalisées 2023	63 602.49 €
Dépenses réalisées 2023	292 655.46 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>-229 052.97 €</b>
Reprise déficit d'investissement 2022	-1 531.34 €
<b>Résultat de clôture 2023 – Déficit</b>	<b>- 230 584.31 €</b>

<b>CA 2023 – EAU – RESTES A REALISER</b>	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0.00 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	114 432.96 €
<b>Résultat négatif des RAR 2023</b>	<b>-114 432.96 €</b>

#### III - C) ETAT DE LA DETTE

La structure de la dette du budget eau est composée de 2 emprunts à taux fixe.

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû s'établi à **452 939.39 €** (472 677.92 € en 2022).

Fait à Forges-les-Eaux, le 10 avril 2024

**La Maire,**  
**Christine LESUEUR**



**Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés**